

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT MARTIN LESTRA**

Séance du 23 Février 2023

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 14
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13

*L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN LESTRA dûment convoqué, s'est réuni s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur GRANDRIEUX Yves**, Maire.*

Date de la convocation: 16 /02/2023

Présents : GRANDRIEUX Yves, CROZIER Daniel, CHAVAND Gilbert, SAMOUILLEL Elisabeth, VINCENT Tanguy, COTTANCIN Annie, GEAY Clément, MIRANDON Frédérique, BERTHET Thibaut, RAMBAUD Christian, Patricia SOUVETON, Marie-Laure TARDY, BRUYERE Roland,

Absent: NOTIN Vital,

Secrétaire de Séance : Elisabeth SAMOUILLEL

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 18 Janvier 2023 :

Le conseil municipal approuve et signe le compte-rendu de la réunion du 18 Janvier 2023.

Objet : Acquisition d'un logiciel pour la gestion du cimetière (délib. 09/2023)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Mairie ne possède pas de logiciel permettant la gestion des concessions du cimetière.

Monsieur le Maire explique qu'un représentant de la société NEOCIM est venu en Mairie présenter un logiciel incluant :

- la numérisation des titres de concessions et saisie à partir des registres
- le levé topographique
- la réalisation de photos des emplacements
- la saisie des inhumés à partir des photos
- la formation sur le logiciel
- un contrat de maintenance d'un montant de 267€ HT/an

Le devis de NEOCIM s'élève à 7 875€ HT (hors contrat de maintenance)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** l'acquisition d'un logiciel auprès de la société NEOCIM dont le montant s'élève à 7 875€ HT, et à 267€ HT (contrat de maintenance annuel)
- **AUTORISE** le maire à signer tous documents s'y rapportant

DIVERS

Conteneurs semi-enterrés :

Des conteneurs semi-enterrés vont être installés sur la Commune :

- * 3 sur la Place à Bouchala
- * 3 au lieu-dit le Grand Buisson
- * 2 à côté de l'école Privée
- * 5 à Perdrigone
- * 2 supplémentaires Rue des Ecoliers

Une réunion publique aura lieu Mardi 07 Mars 2023 à 19h30 à la salle d'animation.

Ecole Publique rentrée 2023 :

Une troisième classe à l'école publique sera effective à la rentrée de septembre 2023 en raison du nombre important d'élèves en CE et CM et ce, jusqu'en juillet 2024.

Pour la rentrée 2024, le maintien de cette 3eme classe dépendra de l'effectif.

Micro-crèche :

Les murs de la micro-crèche sont en cours d'édification.

La charpente est prévue dans 2 semaines environ.

Capteur CO2 :

Deux capteurs CO2 ont été installés à l'école publique par le SAGE (SIEL) pour voir la teneur en CO2.

Poste adjoint technique :

Jean-Luc FAYE ne souhaite pas prolonger son contrat en tant qu'agent technique.

Une offre d'emploi pour recruter un nouvel agent communal sera diffusée prochainement.

Commission Finances :

La commission finances se réunira Lundi 27 Mars 2023 à 18h00 à la Mairie.

La prochaine réunion aura lieu le 21 Mars 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30